



Abus de faiblesse sur une personne âgée

Par **barrot**, le **09/08/2013** à **07:45**

Bonjour,

La tante de mon ami est décédée il y a à peu près 4 ans, d'après une des autres tantes qui la voyait de temps en temps, celle-ci n'a appris qu'à sa mort qu'il ne restait plus rien sur son compte, elle savait qu'elle avait laissé sa maison en viager et ne le conteste pas, par contre tous les bijoux, relevés de compte, et reste d'argent les héritiers n'ont eu que des miettes, car la personne qui s'est occupée d'elle soit disant (c'est la même qui a eu le viager) dit qu'il n'y avait plus rien sur le compte, alors que la tante dit qu'il restait une énorme somme + les bijoux de famille. Comme la famille n'a pas beaucoup d'argent celle-ci n'a pas osé porter plainte. La tante est décédée à l'hôpital pour personne âgée et c'est ce monsieur qui s'est occupé de l'enterrement et a dit que la tante ne voulait pas que la famille s'en occupe. Avait-il le droit de bloquer l'entrée de la maison. Tout était réglé, on n'a rien su. Qu'en pensez vous ?